

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1968 B 00014

Numéro SIREN : 301 570 446

Nom ou dénomination : APAVE ALSACIENNE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2020 sous le numéro de dépôt 7125

Désignation de l'entreprise : SAS APAVE ALSACIENNE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 2, RUE THIERS 68100 MULHOUSE Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 3 0 1 5 7 0 4 4 6 0 0 0 1 5 Néant  \*

**CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL**

68 B 14

		Exercice N clos le, <u>31122019</u>		N-1 <u>31122018</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS								
Date d'enregistrement au Greffe <u>14 AOUT 2020</u>								
Capital souscrit non appelé								
N° DU DEPOT <u>20 B 7125</u>								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AA						
		AB	79 180	AC	79 180			
		CX		CQ				
		AF	83 982	AG	83 426	555	1 538	
		AH		AI				
		AJ		AK				
		AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	376 673	AO		376 673	376 673	
		AP	5 545 299	AQ	4 564 556	980 743	1 023 429	
		AR	4 946 838	AS	3 496 781	1 450 056	1 430 316	
		AT	2 264 543	AU	1 538 551	725 991	729 067	
		AV		AW				
		AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT			
			CU	901 347	CV	901 347		670 907
			BB		BC			
			BD	22 800	BE		22 800	22 800
	BF			BG				
	BH	75 893	BI		75 893	68 738		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	14 296 558	BK	10 663 843	3 632 714	4 323 472	
ACTIF CIRCULANT --	STOCKS *	BL	53 523	BM		53 523	57 851	
		BN		BO				
		BP	1 736 526	BQ	58 687	1 677 838	1 182 179	
		BR		BS				
		BT		BU				
	CRÉANCES	BV	179 674	BW		179 674	120 228	
		BX	22 834 163	BY	1 583 658	21 250 505	21 940 165	
		BZ	13 998 029	CA		13 998 029	8 023 143	
	DIVERS	CB		CC				
		CD	9 622 259	CE		9 622 259	12 275 990	
CF	1 101 250	CG		1 101 250	1 801 760			
Comptes de régularisation	CH	128 051	CI		128 051	309 313		
	<b>TOTAL (III)</b>		CJ	49 653 479	CK	1 642 346	48 011 132	45 710 634
	CW							
	CM							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	63 950 037	IA	12 306 190	51 643 847	50 034 106	
Revenus : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS APAVE ALSACIENNE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 796 250 .....)	DA	1 796 250	1 796 250	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	10 699 839	10 699 839	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	179 625	179 625	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI <input type="checkbox"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG	17 108 233	17 049 541	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	739 140	1 258 692	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	1 383 278	1 396 906	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	31 906 366	32 380 853	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	753 637	653 267	
	Provisions pour charges	DQ	398 045	435 362	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	1 151 682	1 088 630	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	1 290 785	1 349 498	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	212 574	167 148	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 264 566	2 359 660	
	Dettes fiscales et sociales	DY	10 058 863	10 262 316	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	29 439	56 861	
Autres dettes	EA	778 627	258 732		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 950 941	2 110 404	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	18 585 798	16 564 622		
<b>Écarts de conversion passif* (V)</b>	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	51 643 847	50 034 106		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	18 308 448	15 065 381		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
Désignation de l'entreprise : SAS APAVE ALSACIENNE						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	51 756 123	FH	1 473 593	FI	53 229 716
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	51 756 123	FK	1 473 593	FL	53 229 716	50 520 704
	Production stockée*				FM	486 074	1 756	
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	2 365 821	2 184 891	
	Autres produits (1) (11)				FQ	62 352	165 866	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	56 143 964	52 873 219
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	23 089	30 134
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	168 719	167 431
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	4 327	( 1 801)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	19 877 392	16 894 974
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 199 458	1 301 603
	Salaires et traitements*					FY	21 237 905	21 864 869
	Charges sociales (10)					FZ	8 531 930	8 975 822
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	581 496	587 617
			- dotations aux provisions*			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	1 344 636	942 812
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	544 755	30 658
	Autres charges (12)					GE	356 745	407 667
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	53 870 455	51 201 791	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	2 273 508	1 671 428	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	12 763	5 947
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	5 941	4 959
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	96 561	144 764
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	102 502	149 724	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	670 907	230 440
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	5 343	6 281
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	676 250	236 721	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	( 573 748)	( 86 996)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	1 686 996	1 578 484	

Désignation de l'entreprise		SAS APAVE ALSACIENNE		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N		Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	15 138
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	174 513
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	174 513
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	8 917
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	117
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	260 846
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	269 763
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 95 249)	( 101 294)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	67 771	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	784 836	218 497
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	56 420 980	53 274 381
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	55 681 840	52 015 688
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	739 140	1 258 692
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PRODUITS				
Reprises sur amortissements dérogatoires			174 513	
Divers				
CHARGES				
Valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS APAVE ALSACIENNE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		TOTAL I				1		2		3		
INCORP.		TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES		TOTAL III				LN		LO		LP		
FINANCIÈRES		TOTAL IV				LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG				13 798 421		ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		TOTAL I				1		3		4		
INCORP.		TOTAL II				LV		LW		1X		
CORPORELLES		TOTAL III				NG		NH		NI		
FINANCIÈRES		TOTAL IV				NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4				ØK		ØL		ØM		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ	79 180		D8			D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD	83 982		KE			KF	
CORPORELLES	Terrains				KG	376 673		KH			KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	4 720 576		KK			KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN			KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	736 959		KQ			KR	87 763
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	4 671 857		KT			KU	338 489
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	945 776		KW			KX	77 549
		Matériel de transport*			KY	76 611		KZ			LA	5 461
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 113 917		LC			LD	45 226
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ	
Avances et acomptes				LK			LL			LM		
TOTAL III				LN	12 642 372		LO			LP	554 490	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T	
	Autres participations				8U	901 347		8V			8W	
	Autres titres immobilisés				IP	22 800		IR			IS	
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	68 738		IU			IV	7 155
TOTAL IV				LQ	992 886		LR			LS	7 155	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	13 798 421		ØH			ØJ	561 645	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN			DØ	79 180		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO			LW	83 982		1X	
CORPORELLES	Terrains				IP			LY	376 673		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA	4 720 576		MC		
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS			MG	824 723		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	63 508		MJ	4 946 838		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			IU			MM	1 023 326		MO	
		Matériel de transport			IV			MP	82 072		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW			MS	1 159 144		MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NB	
Avances et acomptes				NC			ND			NF		
TOTAL III				IY	63 508		NH	13 133 354		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			M7			ØW	
	Autres participations				Ø			ØY	901 347		ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1			2C	22 800		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	75 893		2G	
TOTAL IV				I3			NJ	1 000 041		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	63 508		ØL	14 296 558		ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS APAVE ALSACIENNE

Néant  \*

**CADRE A** **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY	79 180	EL		EM		EN	79 180
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	82 443	PF	982	PG		PH	83 426
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	3 851 937	PN	111 664	PO		PQ	3 963 601
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	582 168	PW	18 785	PX		PY	600 954
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 241 541	QA	318 748	QB	63 508	QC	3 496 781
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	435 868	QE	66 959	QF		QG	502 827
	Matériel de transport	QH	56 185	QI	7 722	QJ		QK	63 907
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	915 183	QM	56 632	QN		QO	971 815
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL III</b>	QU	9 082 885	QV	580 513	QW	63 508	QX	9 599 889
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	9 244 509	ØP	581 496	ØQ	63 508	ØR	9 762 496

**CADRE B** **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	982	P9	Q1 ( 982)			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	14 432	R1	R2	R3	46 451	R4	R5	R6 ( 32 019)
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1		S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	7 022	S6	S7	S8	2 757	S9	T1	T2 4 265
Inst. techniques mat. et outillage	T3	107 045	T4	T5	T6	76 586	T7	T8	T9	30 458
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	11 904	U2	U3	U4	16 266	U5	U6	U7 ( 4 361)
	Matériel de transport	U8		U9	V1	V2		V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	20 480	V7	V8	V9	31 468	W1	W2	W3 ( 10 987)
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7		W8	W9	X1
<b>TOTAL III</b>	X2	160 886	X3	X4	X5	173 530	X6	X7	X8	( 12 644)
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM						NO
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	160 886	NQ	NR	NS	174 513	NT	NU	NV	( 13 627)
<b>Total général non ventilé (NF+NQ+NR)</b>	NW	160 886	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	174 513	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	( 13 627)

**CADRE C**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Désignation de l'entreprise <u>SAS APAVE ALSACIENNE</u> Néant <input type="checkbox"/> *							
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	1 396 906	160 886	174 513	1 383 278	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>1 396 906</b>	<b>160 886</b>	<b>174 513</b>	<b>1 383 278</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 088 630	644 715	581 663	1 151 682	
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>1 088 630</b>	<b>644 715</b>	<b>581 663</b>	<b>1 151 682</b>		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	230 440	670 907	9W	901 347
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	68 272	58 687	68 272	58 687	
	Sur comptes clients	6T	1 187 446	1 285 948	889 736	1 583 658	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>1 486 159</b>	<b>2 015 543</b>	<b>958 008</b>	<b>2 543 693</b>	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>3 971 695</b>	<b>2 821 144</b>	<b>1 714 185</b>	<b>5 078 654</b>	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 889 391	1 539 671			
	- financières	UG	670 907				
	- exceptionnelles	UJ	260 846	174 513			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032





**ÉTAT DES BILANCIERS DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS APAVE ALSACIENNE**

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	75 893	UV	75 893	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	603 909		603 909					
	Autres créances clients	UX	22 230 254		22 230 254					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO )	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY	146 639		146 639					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	90 282		90 282					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	423 999		423 999				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	3 433		3 433				
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC	12 737 525		12 737 525					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	596 150		596 150					
	Charges constatées d'avance	VS	128 051		128 051					
	<b>TOTAUX</b>		VT	37 036 138	VU	37 036 138	VV			
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	1 290 785		1 226 009		19 321			45 455	
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	3 264 566		3 264 566						
	Personnel et comptes rattachés	8C	2 515 491		2 515 491						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	2 997 763		2 997 763						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 398 953		4 398 953						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	146 655		146 655						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	29 439		29 439						
	Groupe et associés (2)	VI	430 521		430 521						
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	348 105		348 105						
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZL									
	Produits constatés d'avance	8L	2 950 941		2 950 941						
<b>TOTAUX</b>		VY	18 373 224	VZ	18 308 448		19 321			45 455	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	58 712		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SAS APAVE ALSACIENNE		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2019				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	739 140	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	22 238	
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	40 490	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))					RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	898 707	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	675	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	784 836	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR	466 955		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
<b>TOTAL I</b>					WR	2 970 005		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT	6 515		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	59 792		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	297	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					WW		
						WB		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					XB		
	Majoration d'amortissement*					IX		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	
		Zone franche urbaine-TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5			
			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
			Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		XC			
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS	426 266		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD		
				Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>		XH	498 217	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI	2 471 788		
			déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>					XN	2 471 788		
					XO			





Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS APAVE ALSACIENNE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	<b>K4</b>		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	<b>K5</b>		
Déficits reportables (différence K4-K5)	<b>K6</b>		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	<b>YJ</b>		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	<b>YK</b>		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	<b>ZT</b>		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *	<b>ZV</b>		<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *			
	<b>8X</b>		<b>8Y</b>
	<b>8Z</b>		<b>9A</b>
	<b>9B</b>		<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *			
APAVE ASIE PACIFIC	<b>9D</b>	670 907	<b>9E</b>
	<b>9F</b>		<b>9G</b>
	<b>9H</b>		<b>9J</b>
Charges à payer			
CONTRIBUTION SOLIDARITE ORGANIC	<b>9K</b>	56 325	<b>9L</b> 52 528
PARTICIPATION SALARIES	<b>9M</b>	67 771	<b>9N</b>
PERTES A TERMINAISON	<b>9P</b>	103 704	<b>9R</b> 7 264
	<b>9S</b>		<b>9T</b>
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	<b>YN</b>	898 707	<b>YO</b> 59 792
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS APAVE ALSACIENNE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 258 692		- Autres réserves	ZD			58 692						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE			1 200 000						
					Autres répartitions	ZF									
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>			1 258 692	Report à nouveau	ZG								
										<b>TOTAL II</b>		ZH			1 258 692
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N - 1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS										
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	9 142 596		6 725 048							
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	2 851 694		2 880 343							
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	292 221		83 602							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	994 481		927 734							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	6 596 398		6 278 246							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	19 877 392		16 894 974							
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	625 258		627 124							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	574 200		674 479							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 199 458		1 301 603							
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	10 710 646		9 216 500							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	3 003 272		2 850 945							
DIVERS	- Montant brut des salaires *				ØB	20 876 451									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%						
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	2 471 788	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL							
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO							
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5 2 7 5 7 3 1 4 1 0 0 0 2 7									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**APAVE ALSACIENNE SAS**  
Siège social : 2, rue Thiers - BP 1347  
68056 MULHOUSE CEDEX  
SAS au capital de 1.796.250 € - 301 570 446 RCS MULHOUSE

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
du 14 mai 2020  
SUR L'ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019**

L'Associé Unique, la société APAVE, représentée par Monsieur Philippe MAILLARD, Directeur Général, titulaire des actions composant le capital de la société **APAVE ALSACIENNE SAS**,

- **Déclare** qu'en sa qualité de Président de la Société, elle a arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et établi le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice ainsi que le texte des décisions,
- **Déclare** avoir eu communication des rapports des commissaires aux comptes et de tous documents soumis à son droit de communication permanent ou spécial,
- **Déclare** que les documents prévus par la loi ont été communiqués au Comité d'Entreprise,
- **Prend** les décisions suivantes portant sur :
  - Approbation des comptes sociaux clos le 31 décembre 2019,
  - Affectation du résultat.

## **PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice de 739 140.21 €.

L'Associé Unique donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

## **DEUXIEME DECISION**

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019, soit 739 140.21 € de la façon suivante :

- à concurrence de 1 200 000.00 € en distribution de dividende
- à concurrence du solde, soit - 460 859.90 € en « autres réserves »

L'Associé Unique rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices ont été effectués de la manière suivante :

- 2016 : 0 €
- 2017 : 1 200 000 €
- 2018 : 1 200 000 €

## **TROISIEME DECISION**

L'Associé Unique approuve le projet de budget qui lui a été soumis pour l'exercice 2020 qui prévoit un produit d'exploitation de 51.3 millions € et une production totale de 54.6 millions € pour un montant de charges d'exploitation de 51.8 millions €.

## **QUATRIEME DECISION**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

L'Associé Unique a signé le présent procès-verbal, après rédaction et relecture.

La Présidente, APAVE SA représentée  
par son Directeur Général

**M Philippe MAILLARD**



**APAVE ALSACIENNE SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 1 796 250 €  
Siege social : 2 RUE THIERS - 68100 MULHOUSE

RCS MULHOUSE TI 301 570 446 N° DE GESTION 68 B 14

**DECISIONS DU PRESIDENT DU 14 MAI 2020**

La société APAVE, représentée par son Directeur Général Monsieur Philippe MAILLARD, agissant en qualité de Présidente, prend en application des dispositions légales et statutaires, les décisions suivantes :

**ARRETE DES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Le Président,

- après autorisation du Conseil d'administration de la Société-mère, APAVE, du 14 mai 2020, en application de l'article 16.2.1 des statuts sociaux,
- après avoir constaté que la présentation des comptes est conforme au plan comptable,

**Arrête** les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés par les service comptables et qui font apparaître un bénéfice de 739.140.21 €.

Il rappelle que l'entreprise a supporté, au titre de l'exercice en cause, une somme de 22 238 € d'amortissements excédentaires non déductibles fiscalement, d'où une charge supplémentaire d'impôt sur les sociétés de 6 894 €.

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir rappelé que la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois derniers exercices :

<b>EXERCICE</b>	<b>DIVIDENDE VERSE</b>	<b>AVOIR FISCAL</b>	<b>Nombre d'actions</b>
31/12/2018	1 200 000		14 370
31/12/2017	1 200 000		14 370
31/12/2016	NEANT		14 370

Il propose d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice 2019, soit 739 140.21 €, de la manière suivante :

- à concurrence de 1 200 000.00 € en distribution de dividende
- à concurrence du solde, soit - 460 859.79 € en « autres réserves »

### **ACTIONNARIAT**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce relatif à l'obligation de mentionner la proportion de capital détenue par les salariés dont les titres sont l'objet d'une gestion collective, le Président indique qu'il n'y a pas de participation à déclarer.

### **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Le Président rappelle l'absence de conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé.

### **RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT**

Le Président arrête les termes de son rapport de gestion.

Le Président précise que l'arrêté des comptes sera communiqué avec le rapport de gestion aux Commissaires aux Comptes dans les meilleurs délais.

### **TEXTE DES DECISIONS**

Il est rappelé que l'Associé Unique devra statuer sur les comptes annuels et les différentes opérations de l'exercice 2019, au vu des comptes annuels, du rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes et ce, au plus tard le 30 juin 2020, procéder à l'affectation du résultat et donner quitus au Président.

Le Président arrête le texte des décisions qui sera soumis à l'Associé Unique.

**DOCUMENTS DE GESTION PREVISIONNELLE (L. 232 - 2 du Code de commerce)**

Le Président, en application des articles L.232-2 et R.232-2 du Code de commerce, arrête les Documents de gestion prévisionnelle suivants :

- le Plan de financement et le Compte de résultat prévisionnels de l'exercice en cours,
- le Tableau de financement de l'exercice écoulé,
- la situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du second semestre 2019.

Communication des documents sera faite au Comité Social et Economique et aux Commissaires aux Comptes.

Ces documents de gestion prévisionnelle seront annexés au procès-verbal de la présente décision

\*  
\* \*

Le Président a signé le présent procès-verbal après rédaction et lecture.

La Présidente, APAVE SA représentée  
par son Directeur Général

**M Philippe MAILLARD**





## DELEGATION DE POUVOIRS

Je soussigné Monsieur Philippe MAILLARD, Directeur général de la société Apave SA, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 527 573 141, présidente de la société **APAVE ALSACIENNE SAS**, société par action simplifiée à associé unique, dont le siège social est situé 2 rue Thiers, 68200 Mulhouse, immatriculée au RCS de Mulhouse 301 570 446 (la « Société »), délègue à

**Monsieur Arnaud POINCLOUX**, Directeur Général de la Société,

les pouvoirs nécessaires pour assumer, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et la représenter dans ses rapports avec les tiers.

Cette délégation est consentie pour la durée des fonctions de directeur général de Monsieur Arnaud POINCLOUX ou jusqu'à dénonciation.

Fait à Paris, le 22 janvier 2020

Philippe MAILLARD  
Représentant de la présidente

Signature du Délégué  
précédée de la mention manuscrite « Bon  
pour acceptation de délégation de pouvoirs  
et de responsabilité »

Bon pour acceptation  
de délégation de  
pouvoirs  
et de  
responsabilité

## SUBDELEGATION DE POUVOIRS

### DE DIRECTEUR GENERAL A DIRECTEUR DES OPERATIONS

**Je soussigné Arnaud POINClOUX, agissant en qualité de Directeur Général de la société Apave Alsacienne SAS – (ci-après désignée « la Société »), Immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le numéro 301 570 446 dont le siège social est 2, rue Thiers – B.P. 1347 – 68056 MULHOUSE CEDEX**

Agissant en vertu des pouvoirs qui m'ont été délégués par Monsieur Rémi SOHIER ès qualité de Président de la société APAVE Alsacienne SAS, avec faculté de subdéléguer,

Agissant, par ailleurs, dans le cadre des procédures et règles applicables au sein de la Société,

#### DECLARE

En raison des contraintes liées à l'exercice de mes attributions et compte tenu à la fois de la taille de l'Entreprise, du nombre de salariés qu'elle emploie et de la complexité croissante qui s'attache à ses activités me rendant impossible la tâche de veiller personnellement en toutes circonstances de temps et de lieu à la bonne application de la réglementation en vigueur,

**QUE JE DELEGUE, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, par le présent acte, mes pouvoirs à M. Gilles MOLTER, Directeur des Opérations (« DO ») de la Société, qui les accepte, à raison de son autorité, de ses compétences et des moyens mis à sa disposition, à l'effet d'organiser et de diriger les activités des agences situées dans son périmètre géographique de direction, dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, dans les domaines suivants :**

- Hygiène et Sécurité
- Environnement
- Emploi (Législation du travail)
- Relations Sociales (Instances Représentatives du Personnel)
- Administratif et commercial

#### **I / En matière d'hygiène et de sécurité**

Il appartiendra à M. Gilles MOLTER de mettre en œuvre et d'assurer à chacun le respect, au sein de son périmètre géographique de direction, de la législation et de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

A cet effet, M. Gilles MOLTER devra tout particulièrement :

- mettre en œuvre tous les moyens pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés affectés et travaillant au sein des agences de son périmètre géographique de direction, du personnel détaché d'autres secteurs de la Société ou du Groupe, du personnel temporaire, des fournisseurs et sous-traitants, des visiteurs et plus généralement de toute personne présente au sein de son périmètre de direction,
- mettre en place les moyens et lancer les actions nécessaires au déroulement du travail dans le respect des règles de sécurité, tels que les plans de prévention et dossiers sécurité,

AP

- prendre toutes mesures ponctuelles, d'urgence ou non, pour assurer la prévention des accidents du travail,
- s'assurer de la mise en œuvre des équipements de sécurité,
- faire respecter en tous lieux (chez le client, au sein des agences APAVE, sur les chantiers...) les dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité et faire prendre toutes mesures disciplinaires à l'encontre des personnes qui transgresseraient ces règles en sollicitant la Direction des Ressources Humaines,
- vérifier ou faire vérifier que les équipements individuels de sécurité sont effectivement et correctement utilisés/portés,
- maintenir et contrôler en permanence la conformité des matériels, machines et engins utilisés par les personnes présentes dans les agences APAVE,
- s'assurer que le personnel sous sa responsabilité suit les formations pratiques et appropriées en matière de sécurité,
- veiller au respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de recours à la sous-traitance et des entreprises intervenantes.

## **II / En matière de protection de l'Environnement**

De la même façon, il incombe à M. Gilles MOLTER de mettre en œuvre et d'assurer le respect des dispositions légales et réglementaires en matière de protection de l'Environnement.

A cet effet, il lui appartient tout particulièrement :

- de respecter et faire respecter par le personnel et les intervenants de son périmètre de direction, l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables en matière d'environnement et notamment celles concernant les installations classées, la prévention des risques industriels, l'élimination des déchets, la protection de l'environnement, des eaux, du sol et de l'atmosphère,
- de vérifier ou faire vérifier que toutes les installations et équipements présentent toute sécurité au regard d'éventuels dangers de pollution et de nuisance,
- d'accomplir ou faire accomplir auprès des autorités administratives et organismes toute démarche utile à l'obtention de toute autorisation, permis ou visa ainsi qu'à leurs modifications et renouvellements.

## **III / En matière d'Emploi (Législation du travail)**

Dans le cadre de la présente subdélégation de pouvoir, il incombe à M. Gilles MOLTER notamment :

- d'exercer la gestion quotidienne du personnel placé sous son autorité y compris celui détaché d'autres secteurs de la Société ou du Groupe et, notamment, de faire respecter le règlement intérieur et le cas échéant d'appliquer le droit disciplinaire en sollicitant la Direction des Ressources Humaines,
- de respecter et faire respecter les dispositions relatives à l'égalité de traitement et à l'absence de discrimination entre les salariés,



- de veiller à l'application des règles relatives aux conditions et à la durée du travail, aux repos et congés,
- de respecter et faire respecter les dispositions ayant trait aux prêts de main d'œuvre illicite, au délit de marchandage et au travail dissimulé ainsi que celles relatives au travail temporaire et aux contrats à durée déterminée.

#### **IV / En matière de Relations Sociales (Instances Représentatives du Personnel)**

La fonction de M. Gilles MOLTER le conduit à être le représentant de la Direction Générale à l'égard des instances représentatives du personnel des établissements relevant de son périmètre de direction. A ce titre, il peut lui appartenir notamment dans ce cadre de présider les réunions des délégués du personnel et/ou participer à des réunions du Comité d'Etablissement d'APAVE Alsacienne et du CHSCT, instances actuellement existantes au sein de l'Entreprise.

M. Gilles MOLTER est le garant, dans les formes et délais prévus par le Code du travail, de la tenue et du bon déroulement des réunions qu'il peut, le cas échéant, présider.

L'attention de M. Gilles MOLTER est particulièrement attirée sur les conditions particulières d'emploi des représentants du personnel bénéficiant d'un statut protecteur défini par la loi.

A cet effet, M. Gilles MOLTER bénéficie de l'appui du Responsable des Ressources Humaines compétent pour son périmètre de direction.

#### **V/ En matière Administrative et Commerciale**

Par cette délégation, M. Gilles MOLTER est habilité à signer pour les activités placées sous sa responsabilité :

- **les documents à caractère commercial ou administratif se rapportant à l'ensemble des activités :**  
M. Gilles MOLTER est ainsi habilité à signer entre autres les propositions commerciales et toutes pièces annexes, les actes d'engagement, conventions et marchés dont le montant partiel ou global n'excède pas 300 K€. Pour les montants supérieurs à ce plafond, une autorisation de sa Direction Générale sera nécessaire.
- **d'une manière générale, les rapports et correspondances relatives aux activités de son périmètre de direction, étant entendu que tout engagement sortant du cadre strict de nos activités ou constituant un acte de disposition doit être soumis à l'accord de sa hiérarchie.**

#### **VI / Dispositions générales**

Il est rappelé que c'est en raison de l'autorité de M. Gilles MOLTER qui dispose du pouvoir de sanctionner ou de faire sanctionner le personnel, ainsi que de ses compétences techniques et professionnelles que la présente subdélégation de pouvoirs lui est donnée.

Pour l'accomplissement de sa mission, M. Gilles MOLTER disposera des pouvoirs les plus larges et de tous les moyens humains, matériels, techniques et financiers nécessaires.

Il lui appartient donc de prendre toutes les mesures en conséquence et de s'assurer qu'elles sont respectées.

AP

M. Gilles MOLTER devra me tenir régulièrement informée de la façon dont il exécute sa mission et, si besoin est, des difficultés rencontrées pour exercer ses responsabilités ou des moyens qui feraient défaut.

M. Gilles MOLTER déclare en outre connaître les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans les domaines visés par la présente subdélégation de pouvoirs et s'engage à se tenir informé de leurs évolutions.

Il est rappelé à M. Gilles MOLTER que, compte tenu de la présente subdélégation, **sa responsabilité pénale personnelle pourrait être engagée** en cas de non-respect, par lui-même ou du personnel de son périmètre de direction, des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Du fait de la continuité de son action, M. Gilles MOLTER est tenu, en cas d'absence, de mettre en œuvre une solution de continuité.

Il est précisé enfin que, compte tenu de l'étendue de ses fonctions, **M. Gilles MOLTER a la possibilité de subdéléguer une partie de ses pouvoirs** dans les domaines susvisés, aux Chefs d'agence et Chefs d'établissement désignés, placés sous sa responsabilité, selon leur compétence et à condition :

- de désigner précisément la personne subdéléguataire,
- de définir précisément ses domaines de responsabilité et le périmètre de la subdélégation,
- de lui donner les moyens et l'autonomie nécessaires pour exercer ces pouvoirs,
- de formaliser son accord par la signature d'une subdélégation,
- de préciser que la personne subdéléguataire n'aura pas elle-même la possibilité de subdéléguer une partie des pouvoirs,
- de me remettre copie de toutes les subdélégations acceptées.

La modification ou la révocation de la présente subdélégation n'entraînera pas la cessation des subdélégations que M. Gilles MOLTER aura, le cas échéant, consenties.

La présente subdélégation de pouvoirs prend effet à compter du **01 juin 2019** et se substitue, pour l'avenir, à compter de cette date, à toute délégation antérieure de même nature.

Elle est conclue pour une durée indéterminée et vaudra pour tout dommage dont le fait générateur sera survenu dans le cadre et au cours de la période d'exercice de cette subdélégation.

Elle pourra être résiliée, sans délai et à tout moment, par le subdéléguant.

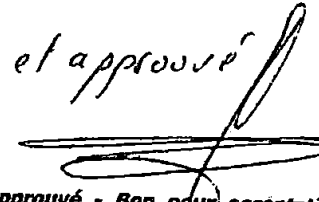
Elle prendra fin avec la cessation des fonctions de M. Gilles MOLTER, Directeur des Opérations.

Il est rappelé que **le changement de personne subdéléguant n'a pas d'effet sur la validité de la subdélégation**, sauf décision de sa part de la rapporter.

Fait en deux exemplaires originaux à PARIS, le 07 juin 2019

  
Le Subdéléguant,  
Monsieur Arnaud POINCLoux APAVE Alsacienne SAS

Le Subdéléguataire <sup>(1)</sup>  
M. Gilles MOLTER  
Directeur des Opérations d'APAVE Alsacienne SAS

*Lu et approuvé*  


(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et approuvé - Bon pour acceptation de la subdélégation de pouvoirs".

## **APAVE ALSACIENNE**

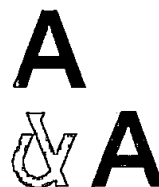
Siège social : 2 rue Thiers – 68100 MULHOUSE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 796 250 Euros

301 570 446 RCS MULHOUSE

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019



## **APAVE ALSACIENNE**

Siège social : 2 rue Thiers – 68100 MULHOUSE  
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 796 250 Euros  
301 570 446 RCS Mulhouse

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019**

A l'Associé Unique de la société APAVE ALSACIENNE,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APAVE ALSACIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 14 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID 19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.6. « Provisions pour risques » de l'annexe des comptes annuels expose un passif éventuel lié à un litige relatif à des défauts de construction d'un bâtiment situé à Lyon, dénommé « Clinique Mermoz ».

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **En-cours**

Les travaux en-cours, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 1 677 838 euros, sont évalués selon les modalités de comptabilisation et de dépréciation des encours décrites en note 3.2 « Evaluation des stocks et en-cours » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- **Dépréciation des créances clients**

Les dépréciations pour créances clients, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2019 21 250 505 euros, sont déterminées selon les modalités décrites en note 3.3 « Créances clients et autres créances » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 14 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé Unique appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tassin la Demi-Lune, le 28 mai 2020

**ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT**

Signé électroniquement le 28/05/2020 par  
Olivier Arthaud



Olivier Arthaud

**NOTA** : Le présent rapport comporte 30 pages annexées, dûment visées par nos soins.

# I. BILAN AU 31/12/2019

## A. Bilan actif

Arthaud & Associés Audit  
 SAS au capital de 150 000 €  
 73 rue François Mermel BP 21  
 69811 TASSIN cedex  
 Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
 RCS LYON 431 460 336

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	79 180	79 180		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	83 982	83 426	555	1 538
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	376 673		376 673	376 673
Constructions	5 545 299	4 564 556	980 743	1 023 429
Installations techniques, mat. et outillage	4 946 838	3 496 781	1 450 056	1 430 316
Autres immobilisations corporelles	2 264 543	1 538 551	725 991	729 067
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	901 347	901 347		670 907
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	22 800		22 800	22 800
Prêts				
Autres immobilisations financières	75 893		75 893	68 738
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>14 296 558</b>	<b>10 663 843</b>	<b>3 632 714</b>	<b>4 323 472</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	53 523		53 523	57 851
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services	1 736 526	58 687	1 677 838	1 182 179
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	179 674		179 674	120 228
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	22 834 163	1 583 658	21 250 505	21 940 165
Autres créances	13 998 029		13 998 029	8 023 143
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :	9 622 259		9 622 259	12 275 990
Disponibilités	1 101 250		1 101 250	1 801 760
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	128 051		128 051	309 313
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>49 653 479</b>	<b>1 642 346</b>	<b>48 011 132</b>	<b>45 710 634</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>63 950 037</b>	<b>12 306 190</b>	<b>51 643 847</b>	<b>50 034 106</b>

## B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital social ou individuel (dont versé : )	1 796 250	1 796 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 699 839	10 699 839
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	179 625	179 625
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours : )		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes : )	17 108 233	17 049 541
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>739 140</b>	<b>1 258 692</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 383 278	1 396 906
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>31 906 366</b>	<b>32 380 853</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	753 637	653 267
Provisions pour charges	398 045	435 362
<b>PROVISIONS</b>	<b>1 151 682</b>	<b>1 088 630</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic : )	1 290 785	1 349 498
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	212 574	167 148
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 264 566	2 359 660
Dettes fiscales et sociales	10 058 863	10 262 316
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29 439	56 861
Autres dettes	778 627	258 732
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	2 950 941	2 110 404
<b>DETTES</b>	<b>18 585 798</b>	<b>16 564 622</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>51 643 847</b>	<b>50 034 106</b>

Arthaud &amp; Associés Audit

SAS au capital de 150 000 €

73 rue François Mermel BP 21

69811 TASSIN cedex

Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59

RCS LYON 431 460 336

## II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

Rubriques	Exercice 2019		Total	Exercice 2018
	France	Exportation		
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	51 756 123	1 473 593	53 229 716	50 520 704
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>51 756 123</b>	<b>1 473 593</b>	<b>53 229 716</b>	<b>50 520 704</b>
Production stockée			486 074	1 756
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			2 365 821	2 184 891
Autres produits			62 352	165 866
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>56 143 964</b>	<b>52 873 219</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			23 089	30 134
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			168 719	167 431
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			4 327	(1 801)
Autres achats et charges externes			19 877 392	16 894 974
Impôts, taxes et versements assimilés			1 199 458	1 301 603
Salaires et traitements			21 237 905	21 864 869
Charges sociales			8 531 930	8 975 822
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			581 496	587 617
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 344 636	942 812
Dotations aux provisions			544 755	30 658
Autres charges			356 745	407 667
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>53 870 455</b>	<b>51 201 791</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>2 273 508</b>	<b>1 671 428</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré			12 763	5 947
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>102 502</b>	<b>149 724</b>
Produits financiers de participations			5 941	4 959
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			96 561	144 764
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>676 250</b>	<b>236 721</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			670 907	230 440
Intérêts et charges assimilées			5 343	6 281
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(573 748)</b>	<b>(86 996)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>1 686 996</b>	<b>1 578 484</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>174 513</b>	<b>251 436</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				15 138
Reprises sur provisions et transferts de charges			174 513	236 297
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>269 763</b>	<b>352 731</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			8 917	13 224
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				117
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			260 846	339 388
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(95 249)</b>	<b>(101 294)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			67 771	
Impôts sur les bénéfices			784 836	218 497
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>56 420 980</b>	<b>53 274 381</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>55 681 840</b>	<b>52 015 688</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>739 140</b>	<b>1 258 692</b>

# ANNEXE

<b>1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....</b>	<b>7</b>
<b>2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE .....</b>	<b>7</b>
<b>3. REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>8</b>
3.1. IMMOBILISATIONS .....	8
3.2. EVALUATION DES STOCKS ET EN-COURS.....	9
3.3. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES .....	9
3.4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.....	10
3.5. PROVISIONS REGLEMENTEES .....	10
3.6. PROVISIONS POUR RISQUES .....	10
3.7. DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX.....	11
<b>4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF .....</b>	<b>12</b>
4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	12
4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	14
4.3. COMPTES DE STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TRAVAUX EN COURS.....	14
4.4. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES .....	14
4.5. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES .....	15
4.6. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES .....	15
4.7. CREANCES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE .....	16
4.8. PRODUITS A RECEVOIR .....	16
4.9. COMPTES DE REGULARISATION .....	16
<b>5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF .....</b>	<b>18</b>
5.1. CAPITAUX PROPRES .....	18
5.2. ETAT DES PROVISIONS .....	18
5.3. ETATS DES ECHEANCES DES DETTES .....	21
5.4. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	22
5.5. CHARGES A PAYER .....	22
5.6. COMPTES DE REGULARISATION .....	22

<b>6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>24</b>
6.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES .....	24
6.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION .....	24
6.3. REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....	24
6.4. RESULTAT FINANCIER .....	25
6.5. RESULTAT EXCEPTIONNEL .....	25
6.6. IMPOT SUR LES BENEFICES.....	26
<b>7. INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>28</b>
7.1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE .....	28
7.2. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE .....	28
7.3. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS .....	28
7.4. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION .....	28
7.5. ENGAGEMENTS FINANCIERS .....	28
7.6. ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL .....	29

**Arthaud & Associés Audit**

SAS au capital de 150 000 €

73 rue François Mermel BP 21

69811 TASSIN cedex

Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59

RCS LYON 431 460 336

Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 51 643 847 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de 739 140 euros, présenté sous forme de liste.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le précédent exercice s'étendait sur une période de 12 mois du 01/01/2018 au 31/12/2018.

## **1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Passage à la méthode Groupe concernant la provision des créances clients.

Dépréciation de la totalité des titres d'APAVE ASIE PACIFIQUE : soit un impact de 670 K€.

## **2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Selon le PCG Art. 833-1, 833-2/1/d et 833-2/3, l'épidémie de Covid-19, est un événement postérieur au 31 décembre 2019 significatif. Au regard des éléments fournis par l'organisation mondiale de la Santé (OMS), la pandémie du Covid-19 en cours n'est pas considérée comme un événement existant à la date de clôture et susceptible de nécessiter un ajustement des comptes au 31 décembre 2019.

Selon le Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020, portant sur la réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, faisant suite à l'annonce du Président de la République, la société n'a pas interrompu son activité à la date de l'établissement des annexes. À la date d'établissement des comptes, la société APAVE ALSACIENNE SAS n'a pas à constater d'impact sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/19.

APAVE ALSACIENNE SAS s'organise et met tout en œuvre pour faire face à cette crise et en minimiser les conséquences. La continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

**Arthaud & Associés Audit**

SAS au capital de 150 000 €

73 rue François Mermet BP 21

69811 TASSIN cedex

Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59

RCS LYON 431 460 336

### 3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 3.1. Immobilisations

##### 3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif, à leur coût de fabrication, en cas de production interne, ou à leur juste valeur, en cas de regroupements d'entreprises.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manières fiables, et lorsque l'impact est significatif.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

A compter de l'exercice 2019, n'est plus appliqué les amortissement dérogatoire sur les nouvelles acquisitions. L'impact de présentation entre dotation aux amortissements dérogatoires vers dotations aux amortissements est de 37 837 euros

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Immobilisations	Durées
Logiciel	1 an
Gros œuvre	40 ans
Toiture, Charpente	25 ans
Second œuvre	12 à 20 ans
Agencements, install. Divers	10 ans
Matériels techniques	8 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau	5 ans
Matériels informatiques	5 ans
Mobiliers de bureau	10 ans

Arthaud & Associés Audit  
 SAS au capital de 150 000 €  
 73 rue François Mermet BP 21  
 69811 TASSIN cedex  
 Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
 RCS LYON 431 460 336

### 3.1.2. Immobilisations financières

Participations et autres titres :

La valeur des titres correspond à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cette valeur d'inventaire est la valeur économique estimée par la direction de la société, qui tient notamment compte des capitaux propres mais aussi de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la participation.

### 3.2. Evaluation des stocks et en-cours

Les en-cours de production de services à l'achèvement sont valorisés en partant du prix de vente auquel est appliqué un abattement de 20% afin de les ramener au prix de revient. Ce coefficient est uniforme pour l'ensemble des différentes prestations.

Une provision pour dépréciation a été constituée pour couvrir les missions anciennes valorisées sur la base suivante :

- Provision à 20% sur les missions sans mouvements depuis plus de 6 mois et moins de 12 mois.
- Provision de 50 % sur les missions sans mouvements depuis plus de 12 mois et moins de 24 mois.
- Provision à 100% sur les missions sans mouvements depuis plus de 24 mois.

### 3.3. Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients sont dépréciées en application de la méthode Groupe.

L'impact du passage méthode Groupe et de 388 357 euros en charges.

Critères de sélection	% de Provision Méthode Groupe
<b>411 - SECTEUR PRIVE</b>	
Echues de 6 à 12 mois	25%
Echues de 13 à 18 mois	50%
Echues depuis + de 18 mois	100%
<b>411 - SECTEUR PUBLIC</b>	
Echues de 6 à 12 mois	20%
Echues de 13 à 18 mois	50%
Echues de 19 à 24 mois	80%
Echues depuis + de 24 mois	100%
<b>411 - GROUPE</b>	
Tout	0%
<b>416 - DOUTEUX</b>	
Tout	100%

### 3.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur inscrite à l'actif net est inférieure à la valeur vénale des valeurs mobilières de placement.

### 3.5. Provisions règlementées

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

### 3.6. Provisions pour risques

Conformément au règlement CRC 2000-06, les provisions pour risques et charges constatent l'intégralité des risques et charges :

- Résultant d'obligations existantes à la clôture,
- Dont il est probable qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice des tiers sans contrepartie au moins équivalente.

Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation, en fonction des informations connues à la date d'établissements des comptes.

#### Opérations en devises

Néant.

#### Litige Mermoz

Le GIE Ceten APAVE International (ci après dénommé « APAVE ») dont APAVE NORD OUEST, APAVE SUD EUROPE, APAVE PARISIENNE et APAVE ALSACIENNE sont associées est impliqué dans un litige relatif à des défauts de construction d'un bâtiment situé à Lyon dénommé « Clinique Mermoz ». Suite à de multiples malfaçons, les bâtiments ont donné lieu à une déconstruction/reconstruction.

Les expertises techniques réalisées suite à ces différents préjudices ont fixé les responsabilités encourues provisoirement à hauteur de 30% pour la maîtrise d'ouvrage, 30 % pour le maître d'œuvre et 30% pour l'entreprise réalisant les travaux de gros-œuvre. Les 10% restants avaient été répartis entre les autres acteurs du chantier dont APAVE, en qualité de contrôleur technique, qui se voyait attribuer une quote-part de 2 %. Il avait été notamment reproché à la maîtrise d'ouvrage d'avoir traité les travaux du lot gros-œuvre à moins 26% du prix du marché, avec une entreprise en redressement judiciaire, par simple mesure d'économie. Le dossier a suivi son cursus juridique normal de discussion au fond entre les parties, pour finalement aboutir au prononcé d'un premier jugement, rendu le 24/09/2019 par le Tribunal de Grande Instance de Lyon.

Contre toute attente, alors que les termes non équivoques du rapport d'expertise judiciaire attribuaient provisoirement une quote-part de 30% au maître de l'ouvrage, le magistrat a retenu des responsabilités uniquement à l'encontre des autres acteurs du chantier. APAVE se trouve ainsi condamnée à hauteur de 3% du montant total du sinistre. Il n'est pas reproché de faute technique à

Arthaud & Associés Audit  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermel BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
RCS LYON 431 460 336

APAVE, le grief qui lui est fait étant d'avoir manqué à son obligation d'information et d'alerte du maître de l'ouvrage, grief qu'APAVE estime être infondé.

Cette condamnation a été prononcée « In Solidum ». Cela signifie que chacune des parties condamnées est obligée financièrement de régler, de façon solidaire, l'ensemble des préjudices, en l'occurrence une somme de l'ordre de 85M€ (hors intérêts courus, calculés à compter du 01/01/2003). En outre, les protagonistes condamnés aux côtés d'APAVE, dont l'entreprise de gros-œuvre et la plupart des B.E.T. ont, pour la majorité, fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

Ce jugement requiert une singularité car les juges ont ordonné l'exécution provisoire à l'encontre de toutes les parties condamnées, à l'exception d'APAVE.

La mise en cause d'APAVE semble avoir gêné le Tribunal qui a ainsi voulu l'épargner en l'excluant de l'exécution provisoire, contrairement à son propre assureur, les souscripteurs du Lloyd's de Londres.

Par ailleurs, le sinistre, intervenu en cours de travaux, ne peut relever des assurances de responsabilité décennale, mais des seules assurances de responsabilité civile professionnelle - dont la souscription est facultative - avec des plafonds de garantie très limités. Il en résulte qu'APAVE, in bonis et seul solvable à la date d'aujourd'hui, se trouverait à devoir assumer, à terme, sur ses propres deniers, une somme de l'ordre de 75 M€ (déduction faite des plafonds de garantie des assureurs), en lieu et place des principaux responsables du litige.

APAVE a interjeté appel de cette décision le 24/10/2019.

La comptabilisation d'une provision pour risques et charges suppose qu'il existe une obligation probable ou certaine à la date de clôture, revêtant un caractère éventuel quant à son montant ou son échéance.

L'APAVE possède des polices d'assurance qui lui permettent de couvrir largement le risque s'il s'avérait qu'elle soit condamnée et si le principe du « In solidum » n'était pas retenu.

Dans le cas contraire, et l'APAVE conteste vigoureusement cette hypothèse, la peine pourrait être maximum.

En l'état actuel de l'avancement des procédures, il est impossible d'envisager une issue dans un sens ou dans l'autre.

Par conséquent, aucune provision n'est constatée dans les comptes au 31 décembre 2019. Le litige Mermoz constitue ainsi un passif éventuel, le montant de l'obligation ne pouvant être évalué avec une fiabilité suffisante.

### **3.7. Dérogations aux principes généraux**

#### **3.7.1. Méthode d'évaluation**

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.  
Changements de méthode de présentation.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.  
Opérations à long terme

Arthaud & Associés Audit  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermel BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
RCS LYON 431 460 336

Elles sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux / de l'achèvement des travaux.

### 3.7.2. Informations complémentaires

Les informations relatives aux parties liées ne sont pas fournies du fait :

- De transactions réalisées avec des sociétés du groupe détenues en totalité ou quasi-totalité ;
- Du caractère courant et normal de certaines opérations.

Arthaud & Associés Audit  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermel BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 50  
RCS LYON 431 460 336

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

### 4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

#### 4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement	79 180				79 180
Autres postes d'immobilisation incorporelles	83 982				83 982
<b>Total 1 Incorporelles</b>	<b>163 162</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>163 162</b>
Terrains	376 673				376 673
Constructions sur sol propre	4 720 576				4 720 576
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....	736 959	87 763			824 723
Installations générales et agencements	945 776	77 549			1 023 326
Installations techniques, matériels et outillages	4 671 857	274 980			4 946 838
Matériel de transport	76 611	5 461			82 072
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 113 917	45 226			1 159 144
Emballages récupérables et divers					
<b>Total 2 Corporelles</b>	<b>12 642 369</b>	<b>490 979</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 133 352</b>
Immobilisations corporelles en cours (1)					
<b>Total 3 Encours Corporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Acomptes					
<b>TOTAL</b>	<b>12 805 531</b>	<b>490 979</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 296 514</b>

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la

société pour les besoins de son activité.

#### 4.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement	79 180			79 180
Autres immobilisations incorporelles	82 443	982		83 426
<b>Total 1</b>	<b>161 623</b>	<b>982</b>	<b>0</b>	<b>162 606</b>
Terrains				
Constructions	4 434 106	130 450		4 564 556
Installations générales et agencements	435 868	66 959		502 827
Installations techniques, matériels et outillages	3 241 541	255 240		3 496 781
Matériel de transport	56 185	7 722		63 907
Matériel de bureau informatique, mobilier	915 183	56 632		971 815
Emballages récupérables et divers				
<b>Total 2</b>	<b>9 082 883</b>	<b>517 003</b>	<b>0</b>	<b>9 599 886</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 244 506</b>	<b>517 985</b>	<b>0</b>	<b>9 762 492</b>

#### 4.1.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe 5.2. Etat des provisions.

Arthaud & Associés Audit  
 SAS au capital de 150 000 €  
 73 rue François Mermel BP 21  
 69811 TASSIN cedex  
 Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
 RCS LYON 431 460 336

## 4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2019	Provision	Valeur Nette au 31/12/2019
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations (1)	901 347			901 347	901 347	
Autres titres immobilisés	22 800			22 800		22 800
Prêts et autres immobilisations financières	68 738	7 155		75 893		75 893
<b>TOTAL</b>	<b>992 885</b>	<b>7 155</b>	<b>0</b>	<b>1 000 040</b>	<b>901 347</b>	<b>98 693</b>

(1) Dont dépréciation Médiabat 196 000 euros, Apave Malaisie 34 440 euros et Apave Asia Pacifique 670 907 euros.

## 4.3. Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31/12/2019
Matières premières	53 523		53 523
Marchandises			
Produits finis			
En-cours de production de biens			
En-cours de production de services	1 736 526	58 687	1 677 838
<b>TOTAL</b>	<b>1 790 049</b>	<b>58 687</b>	<b>1 731 361</b>

## 4.4. Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au paragraphe 5.2. Etat des Provisions.

Arthaud & Associés Audit  
 SAS au capital de 150 000 €  
 73 rue François Mermel BP 21  
 69811 TASSIN cedex  
 Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
 RCS LYON 431 460 336

#### 4.5. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 37 036 138 € en valeur brute au 31/12/2019 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>	<b>75 893</b>	<b>75 893</b>	<b>0</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	75 893	75 893	
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>	<b>36 960 242</b>	<b>36 960 242</b>	<b>0</b>
Clients	22 230 254	22 230 254	
Clients douteux	603 909	603 909	
Personnel et comptes rattachés	146 639	146 639	
Organismes sociaux	90 282	90 282	
Etat : impôts et taxes diverses	427 432	427 432	
Groupe et associés	12 737 525	12 737 525	
Débiteurs divers	593 749	593 749	
Charges constatées d'avance	128 051	128 051	
<b>TOTAL</b>	<b>37 036 135</b>	<b>37 036 135</b>	<b>0</b>
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

Arthaud & Associés Audit

SAS au capital de 150 000 €

73 rue François Mermel BP 21

69811 TASSIN cedex

Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59

RCS LYON 431 460 336

#### 4.6. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant	Amort. Prov.	Net	Net
----------	---------	--------------	-----	-----

	brut		31/12/2019	31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés	22 834 163	1 583 658	21 250 505	21 940 165
Autres créances	13 998 029		13 998 029	8 023 143
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>TOTAL</b>	<b>36 832 192</b>	<b>1 583 658</b>	<b>35 248 534</b>	<b>29 963 308</b>

Dont créances Groupe :

Chiffres exprimés en euros	2019	2018
Clients sociétés affiliées consolidées France	1 107 985	955 753
Clients sociétés mères et Divers	1 162 539	816 695
Clients sociétés affiliées consolidées	33 679	152 190
Clients factures à établir Groupe	166 570	
<b>TOTAL</b>	<b>2 470 773</b>	<b>1 924 638</b>

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au paragraphe 5.2.6.

#### 4.7. Créances représentées par des effets de commerce

Les effets de commerce sont inclus dans le poste « Créances clients et comptes rattachés » :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Effets de commerce		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.8. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Rabais, remises, Ristournes à obtenir		
Produits à recevoir	230 150	157 036
Clients – Factures à établir		
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant		
<b>TOTAL</b>	<b>230 150</b>	<b>157 036</b>

#### 4.9. Comptes de régularisation

##### 4.9.1. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 128 051 €.

Arthaud & Associés Audit  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermel BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
RCS LYON 431 460 336

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Charges d'exploitation	128 051	309 313
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>128 051</b>	<b>309 313</b>

#### 4.9.2. Ecart de conversion

Néant.

**Arthaud & Associés Audit**  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermel BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
RCS LYON 431 460 336

## 5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

### 5.1. Capitaux propres

Analyse de la variation des capitaux propres en € :

• Situation début d'exercice :	32 380 854
• Variation amortissements dérogatoires :	- 13 627
• Variation autres réserves :	+ 58 692
•	
• Variation Résultat de l'exercice :	- <u>519 552</u>
• Situation nette au 31.12.2019	31 906 367

Le capital social se compose de 14 370 actions ordinaires d'un nominal de 125 €, soit 1 796 250 €, détenu à 100% depuis le 25 février 2011 par l'APAVE SA Holding.

La réserve légale s'élève à 179 625 €.

Affectation des résultats de l'exercice 2018 :

Les comptes de l'exercice 2018 ont fait apparaître un résultat de 1 258 692 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

- Poste « Dividendes » : 1 200 000
- poste « Autres Réserves » : 58 692

### 5.2. Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

#### 5.2.1. Provisions pour risques

Arthaud & Associés Audit  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermet BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
RCS LYON 431 460 336

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions pour litige prud'homal	166 198	149 954	78 765	237 386
Provisions pour garantie Clients	479 806	224 451	391 671	312 587
Provisions pour perte de marchés à terme	7 263	103 704	7 263	103 704
Provisions pour risques et charges d'exceptionnelle		99 960	0	99 960
Provisions pour pertes de change				
<b>TOTAL</b>	<b>653 267</b>	<b>578 069</b>	<b>477 699</b>	<b>753 637</b>

## 5.2.2. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions pour pensions et obligations similaires	435 363	66 645	103 962	398 045
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL</b>	<b>435 363</b>	<b>66 645</b>	<b>103 962</b>	<b>398 045</b>

## 5.2.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	230 440	670 907		901 347
Provisions autres immos financières				
<b>TOTAL</b>	<b>230 440</b>	<b>670 907</b>	<b>0</b>	<b>901 347</b>

Arthaud & Associés Audit  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermel BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
RCS LYON 431 460 336

**5.2.4. Provision amortissements dérogatoires**

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Amortissements dérogatoires	1 396 906	160 886	174 513	1 383 278
<b>TOTAL</b>	<b>1 396 906</b>	<b>160 886</b>	<b>174 513</b>	<b>1 383 278</b>

**5.2.5. Provisions pour dépréciation des stocks**

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Matières premières				
En cours de production	68 272	58 687	68 272	58 687
Marchandises				
<b>TOTAL</b>	<b>68 272</b>	<b>58 687</b>	<b>68 272</b>	<b>58 687</b>

**5.2.6. Provisions pour dépréciation des créances**

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Au 31/12/2019
Poste : Clients douteux	1 090 465	1 176 367	792 854	1 747 078
Poste : Autres créances	96 882	109 581	96 882	109 581
<b>TOTAL</b>	<b>1 187 447</b>	<b>1 285 948</b>	<b>889 736</b>	<b>1 583 659</b>

Arthaud & Associés Audit  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermet BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
RCS LYON 431 460 336

## 5.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 290 785	1 226 009	19 321	45 455
Fournisseurs et comptes rattachés	3 264 566	3 264 566		
Personnel et comptes rattachés	2 515 491	2 515 491		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 997 763	2 997 763		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	4 398 953	4 398 953		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	146 655	146 655		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29 439	29 439		
Groupe et associés	430 521	430 521		
Autres dettes	348 105	348 105		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	2 950 941	2 950 941		
<b>TOTAL</b>	<b>18 373 219</b>	<b>18 308 448</b>	<b>19 321</b>	<b>45 455</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	58 712			

Arthaud & Associés Audit  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermel BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
RCS LYON 431 460 336

## 5.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Fournisseurs Groupe	1 036 456	484 910
Fournisseurs France	1 228 626	1 237 932
Fournisseurs Etrangers		
Effets à Payer autres que le Groupe		
Effets à payer Groupe		
Fournisseurs factures non parvenues	999 484	636 818
<b>TOTAL</b>	<b>3 264 566</b>	<b>2 359 660</b>

## 5.5. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	999 484	636 818
Dettes fiscales et sociales	3 459 793	2 937 833
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic : )		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	256 496	209 528
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL</b>	<b>4 715 907</b>	<b>3 784 179</b>

## 5.6. Comptes de régularisation

### 5.6.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Arthaud & Associés Audit  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermel BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
RCS LYON 431 460 336

Chiffres exprimés en euros	Au	Au
	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation	2 950 941	2 110 405
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>2 950 941</b>	<b>2 110 405</b>

### 5.6.2. Ecart de conversion

Se référer au paragraphe 4.9.2.

**Arthaud & Associés Audit**  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermel BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
RCS LYON 431 460 336

## 6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2019			Exercice 2018
	France	CEE UE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	51 756 123	1 473 593	53 229 716	50 520 704
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>51 756 123</b>	<b>1 473 593</b>	<b>53 229 716</b>	<b>50 520 704</b>
%	97,00 %	2,00 %	100,00 %	

### 6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Production stockée	486 074	1 756
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	62 352	165 867
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges (1)	2 365 821	2 184 891
<b>TOTAL</b>	<b>2 914 247</b>	<b>2 352 514</b>

(1) Les transferts de charges s'élèvent à 826 150 euros en 2019. Ces produits compensent des charges liées :

Pour 620 669 euros aux coûts de véhicules (par les salariés)

Pour 110 149 euros à des sinistres (par les assureurs)

Pour 95 332 euros aux coûts des IFC (par les assureurs)

Arthaud & Associés Audit  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermel BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
RCS LYON 431 460 336

### 6.3. Rémunération du Commissaire aux comptes

Conformément à l'article R 123-198-9 du code de commerce, le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 65 728 au 31/12/2019.

## 6.4. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à (573 748) € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>102 502</b>	<b>149 724</b>
Produits financiers de participations	5 941	4 959
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 268	15 818
Autres intérêts et produits assimilés	88 293	128 947
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>676 250</b>	<b>236 721</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	670 907	230 440
Intérêts et charges assimilées	5 343	6 281
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(573 748)</b>	<b>(86 996)</b>

## 6.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de (95 249) € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>174 513</b>	<b>251 436</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		15 138
Reprises sur provisions et transferts de charges	174 513	236 297
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>269 763</b>	<b>352 731</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 917	13 224
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		117
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	260 846	339 388
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(95 249)</b>	<b>(101 294)</b>

Il n'y a pas de charges et de produits des éléments d'actif cédés en 2019.

Arthaud & Associés Audit  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermel BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
RCS LYON 431 460 336

## 6.6. Impôt sur les bénéfices

La société APAVE ALSACIENNE est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société APAVE .

### 6.6.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Chiffres exprimés en euros	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	1 686 996	780 781
Résultat exceptionnel	(95 249)	(29 527)
Participation des salariés	67 771	
Régul Is antérieurs		36 102
Crédit d'Impôt mécénat		(2 520)
Résultat net après impôt	739 140	784 836

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

### 6.6.2. Fiscalité différée

Arthaud & Associés Audit  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermet BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
RCS LYON 431 460 336

BASES	A l'ouverture de l'exercice	Variations en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice
<b>Evaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux :</b>			
Provisions réglementées :	1 396 906	(13 627)	1 383 278
<b>Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :</b>			
Provision pour indemnité de départ à la retraite			
Participation		(67 771)	(67 771)
Contribution sociale de solidarité	(52 528)	(3 797)	(56 325)
Provision dépréciation des créances Clients			
Autres provisions pour risques	(663 970)	93 311	(570 659)
<b>TOTAL</b>	<b>680 408</b>	<b>8 116</b>	<b>688 523</b>

IMPOTS	A l'ouverture de l'exercice	Variations en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice
<b>Evaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux :</b>	465 631	(36 815)	428 816
Provisions réglementées :			
<b>Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :</b>			
Provision pour indemnité de départ à la retraite	0		
Participation		(21 009)	(21 009)
Contribution sociale de solidarité	(17 509)	48	(17 461)
Provision dépréciation des créances Clients			
Autres provisions pour risques	(221 323)	44 419	(176 904)
<b>TOTAL</b>	<b>226 799</b>	<b>(13 357)</b>	<b>213 442</b>

### 6.6.3. Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat de l'exercice	2019
Résultat de l'exercice	739 140
- Impôt sur les bénéfices	784 836
- Crédits d'impôts :	0
crédit d'impôt en faveur de la recherche	
crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
crédit d'impôt famille	
réduction d'impôt en faveur du mécénat	(2 520)
crédit d'impôt investissement en Corse	
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	
autres imputations	
<b>Résultat avant impôt (ou crédit d'impôt)</b>	<b>1 521 456</b>
+ Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	160 886
- Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	174 513
<b>Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires</b>	<b>13 627</b>
<b>Résultat hors dispositions fiscales</b>	<b>1 507 829</b>

## 7. INFORMATIONS DIVERSES

### 7.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2019, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Effectif moyen	Effectif 2019	Effectif 2018
Cadres	148	155
Agents de maîtrise, techniciens et employés	447	442
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>595</b>	<b>597</b>

### 7.2. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société SA APAVE, 191 Rue Vaugirard – 75015 PARIS

### 7.3. Liste des filiales et des participations

Filiales et particip.	Capital social	Réserves et RAN	QP du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	VN des titres détenus	Prêts et avances consenties par la société	Cautions et avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Div. Encaissés. et 2019
- Participations (10 à 50% du capital détenu)										
APAVE ASIE PACIFIC	4 219 634	1 602 857	14,85	670 907	0	61 250		11 855 674	22 141	594
APAVE MALAISIE	217 130	-38 750	15	34 440	0			482 409	-122 310	
MEDIABAT Belgique	400 000	0	49	196 000	0			NC	NC	

### 7.4. Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

### 7.5. Engagements financiers

Ces engagements sont clairement détaillés dans les tableaux ci-dessous.

Arthaud & Associés Audit  
 SAS au capital de 150 000 €  
 73 rue François Mermel BP 21  
 69811 TASSIN cedex  
 Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59  
 RCS LYON 431 460 336

**7.5.1. Engagements donnés**

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie	0	0	0	0
Liés aux locations	4 567 603	1 529 287	3 038 316	0
Liés aux prestations de services	0	0	0	0
	<b>4 567 603</b>	<b>1 529 287</b>	<b>3 038 316</b>	<b>0</b>

**7.5.2. Engagements reçus**

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation / immobilier/ expansion	Néant			
Créances garanties	Néant			
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Tableau récapitulatif des contrats de crédit-bail :

Chiffres exprimés en euros et en HT	Redevances payées en 2019	Redevances restantes à payer à 1 an	Redevances restantes à payer +1an à 5 ans	Total à payer	Prix d'achat résiduel
Néant					
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**7.6. Engagements sur le personnel****7.6.1. Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite**

Les engagements de retraite et assimilés sont évalués chaque année, suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

L'évaluation liée aux IFC comprend plusieurs paramètres :

Liés aux salariés :

Le salaire brut mensuel de référence

La probabilité de survie à l'âge de la retraite dans la société

Arthaud & Associés Audit  
SAS au capital de 150 000 €  
73 rue François Mermel BP 21  
69811 TASSIN cedex  
Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 69  
RCS LYON 431 460 336

L'âge et l'ancienneté du salariéLiés à l'entreprise

Le taux d'augmentation des salaires

Le type de départ de l'entreprise

Le taux de charges sociales

Le turn-over

Arthaud &amp; Associés Audit

SAS au capital de 150 000 €

73 rue François Mermel BP 21

69811 TASSIN cedex

Tel 04 37 41 62 50 - Fax 04 37 41 62 59

RCS LYON 431 460 336

Liés à l'environnement financier

Le taux d'actualisation

Le taux d'inflation

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- Une hypothèse de date de la retraite fixée généralement entre 63 ans et 65 ans.
- Un taux d'actualisation financière ;
- Un taux d'inflation ;
- Des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Hypothèses retenues :

- Taux d'actualisation : 1.20%
- Taux de rotation du personnel :

synthèse:	cadres techniciens employés		
30	27,11%	23,32%	37,36%
35	42,69%	38,73%	52,58%
40	60,28%	56,91%	68,21%
45	82,76%	81,02%	86,64%
50	95,42%	94,92%	96,50%
55	99,33%	99,26%	99,49%
60	100,00%	100,00%	100,00%

- Condition de départ : départ volontaire ;
- Droits acquis : convention collective de la société qui s'applique ;
- Taux d'augmentation des salaires (annuel) : 1.00%

La société gère les indemnités allouées à ses salariés partant à la retraite selon un régime à prestations définies interne.

Les droits des salariés prévus par la convention collective applicable à la société ne sont pas provisionnés dans les comptes. Les indemnités de départ en retraite qui découlent sont prises en charge lors de leur règlement.

Le montant du passif social « méthode du corridor » s'élève au 31 décembre 2019 à 2 885 741 €. A noter que ces engagements de retraite sont partiellement externalisés, pour un montant 2 421 360 €.

